

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue jeudi le 11 août 2011, à 19h00 à la salle du conseil du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller– maire substitut
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : aucune

Note au procès-verbal : Le conseiller monsieur Éric Galipeau a quitté la session à 19h20.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R11SE08-213

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Considérant que le directeur général était absent, le conseiller Sylvain J. Forest a agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
 - 1.1 Vérification du quorum ;
 - 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. Place St- Raphaël ;
3. Varia ;
4. Période de question ;
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

R11SE08-214

Place St-Raphaël de Messines

CONSIDÉRANT que le puits d'eau potable pour la propriété du 115, rue principale à Messines, soit la propriété de Place St-Raphaël est contaminé par le débordement des installations septiques;

CONSIDÉRANT le risque de contamination des puits artésiens avoisinants des autres propriétés et de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT l'émanation des odeurs provoquées par le débordement de la fosse septique étant donné un champ d'épuration colmaté et sans percolation;

CONSIDÉRANT l'obligation de refaire les installations septiques pour un montant d'environ au moins 60, 000.00 dollars;

CONSIDÉRANT le prix demandé par la SCHL au montant de 84,000.00 dollars;

CONSIDÉRANT les autres travaux majeurs à effectuer sur le dit bâtiment à au moins 75,000.00 dollars;

CONSIDÉRANT la démission du conseil d'administration de l'OSBL – Place St-Raphaël.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal de Messines a pris la décision que la Municipalité ne donnera pas suite à cette possibilité d'achat du bâtiment de la Place St-Raphaël et informe par la même occasion qu'elle donne quinze (15) jours à la SCHL afin d'amorcer les travaux nécessaires à l'installation de nouvelles infrastructures sanitaires et de décontamination du présent puits d'eau potable. Il y a deux autres bâtiments qui sont raccordés au puits de la Place St-Raphaël et huit (8) autres résidences ont aussi leur puits respectif à proximité du bâtiment concerné. Sans réponse de la part de la SCHL, la municipalité de Messines se verra dans l'obligation d'informer les Ministères de la santé publique et de l'environnement de la présente situation.

Veillez prendre note que pour minimiser les impacts sur la santé de nos citoyens concernés, la municipalité de Messines fourni sans frais l'eau potable aux résidents de la Place St-Raphaël et que la municipalité de Messines procède actuellement sans frais à la vidange hebdomadaire de cette dernière. Nous espérons que la SCHL agira avec diligence dans ce dossier.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R11SE08-215

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h50.

Ronald Cross
Maire

Sylvain J. Forest
Conseiller et secrétaire d'assemblée